

## **Motion du CIRNEF (université de Rouen-université de Caen- Normandie) en réaction aux rapports préalables du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)**

Après lecture du projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), les membres du CIRNEF expriment leur opposition à un projet qui, de fait, affaiblirait l'université française dans ses missions de recherche et de formation à la recherche. Si ce projet de loi venait à être adopté, il conduirait inévitablement à une dégradation accrue des conditions d'enseignement et de recherche ainsi qu'à une amplification inacceptable de la précarisation, pourtant déjà trop présente dans l'enseignement supérieur et la recherche. La précarisation a des effets négatifs déjà tangibles sur la qualité de la formation des étudiants comme sur les conditions de travail des personnels des universités.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre attachement à une gestion collégiale des recrutements, des statuts et des carrières qui passe par le niveau national à travers les différentes sections du CNU représentatives des disciplines universitaires, seule garantie contre toute dérive locale discrétionnaire. Ce faisant, nous défendons le principe d'une référence horaire nationale des services des enseignants-chercheurs.

Nous disons aussi notre profonde indignation à l'égard d'une politique de gestion de la recherche qui dégrade le statut des chercheurs et précarise davantage celui des jeunes chercheurs, ainsi que notre opposition à toute vision de la recherche qui ne repose que sur la compétition des chercheurs contre les chercheurs, des équipes contre les équipes et des institutions contre les institutions. Nous ne pouvons cautionner cette vision autophage et darwiniste de l'université et de ses missions publiques de formation et de production des connaissances.

Nous ne pouvons accepter un processus managérial des universités qui augmenterait les charges administratives et tout ce qui relève du « travail invisible » qui est demandé aux enseignants-chercheurs faute de recrutement suffisant de personnel dans les domaines de la finance, de l'ingénierie de projet et du secrétariat. De manière plus générale, nous sommes fermement opposés à toute dérive managériale qui ferait glisser la gestion et l'administration des universités vers des modèles entrepreneuriaux. Nous sommes profondément attachés à une gestion collégiale et élective de l'université, seule garantie de sa qualité et de sa vitalité. Sans cela, il y aurait un paradoxe étrange et stérile à demander aux chercheurs de produire des savoirs nouveaux sous injonction managériale et d'intérêts privés.

Nous ne pouvons accepter que la recherche repose exclusivement sur une logique de projets fléchés au détriment des financements pérennes et structurels. Une recherche créative, indépendante et productive ne peut reposer que sur la confiance des institutions politiques et académiques dans ses chercheurs et dans leur capacité à se positionner sur des recherches financées soit sur financements privés, soit sur budgets publiques pérennes, selon la nature et les objets des programmes de recherche engagés.

Enfin, nous rappelons que nous sommes une profession déjà très largement évaluée (soutenances et qualifications, recrutements, progressions des carrières, évaluations par les comités de lecture ou scientifique, réponses aux appels à projets, contrats quinquennaux des formations et des laboratoires, etc.). Par la précarisation des statuts et la privatisation de la recherche, la loi LPPR porte un danger réel sur ces processus d'évaluation structurant déjà très largement la pratique professionnelle de l'enseignant-chercheur.

Nous nous inquiétons d'un pilotage qui ne reconnaisse pas les spécificités de la recherche et de la formation selon les domaines disciplinaires et la réalité de leur articulation aux terrains institutionnels, socioprofessionnels et industriels. La qualité de la recherche ne peut être

indexée ni sur la taille des équipes, ni sur la concentration des moyens. Un enseignement supérieur et une recherche universitaire de qualité, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, reposent sur la diversité de ses chercheurs, de leurs objets et de leurs équipes. Cette qualité n'est possible que dans le respect de cette diversité et des moyens donnés aux coopérations entre chercheurs et entre équipes, et non pas sur leur mise en concurrence qui, pour nous, relève davantage d'une idéologie mortifère. Nous sommes attachés à l'exercice d'une recherche indépendante et ouverte qui puisse irriguer à la fois les champs professionnels publics et privés, à échelle régionale, nationale et internationale. Nous attendons aussi que les spécificités des sciences humaines et sociale (SHS) ne soient pas contraintes par des modalités de financement et d'évaluation qui ignorent leurs finalités, leurs pratiques et l'expression de leurs besoins.